

**Candidature aux fonctions de Commissaire enquêteur**  
**Liste départementale de la Loire – Année 2023**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**(Articles R123-34 à R123-43 du code de l'Environnement)**

PHOTO

**ÉTAT-CIVIL – COORDONNÉES**

Nom :  
Nom de jeune fille :  
Prénoms :  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
N° département ou pays (le cas échéant, indiquer le n° d'arrondissement) :

Si né(e) à l'étranger :  
Nom et prénoms du père :  
Nom et prénoms de la mère :

Adresse de la résidence principale :

Si fonctionnaire ou agent public en activité, adresse de la résidence administrative :

N° téléphone personnel : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**SITUATION PROFESSIONNELLE**

**EN ACTIVITÉ :**

**SANS ACTIVITÉ :**

Employeur :	Ancien employeur :
Profession :	Profession avant l'arrêt de l'activité :
Depuis le :	Date de l'arrêt de l'activité :

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

\* Titres, diplômes :

\* Travaux scientifiques, techniques et professionnels effectués :

\* Différentes activités, ou fonctions occupées dans un cadre professionnel ou associatif, exercées depuis moins de 5 ans qui pourraient être jugées incompatibles avec les fonctions de Commissaire enquêteur (L123-5 et R123-4 du code de l'Environnement) :

\* Périodes d'indisponibilité dans l'année :

\* Moyens matériels de travail (véhicule, moyens bureautiques et informatiques, ...) :

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE 2022**

QUALITÉ à inscrire sur la liste :

INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE :

ANNÉE de 1ère inscription sur la liste :

ANNÉE de réinscription sur la liste :

Commissaires enquêteurs inscrits précédemment dans un autre département : date et lieu de la dernière audition devant la

commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur :

## FORMATIONS SUIVIES par les Commissaires enquêteurs

L'article R123-41 du code de l'Environnement, modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017, prévoit : « *Dès son inscription sur une liste d'aptitude et pendant tout le temps de son maintien sur celle-ci, le commissaire enquêteur est tenu de suivre les formations organisées en vue de l'accomplissement de ses missions.* ».

Joindre les justificatifs de formation correspondants.

### 1) en qualité de commissaire enquêteur :

#### Assurées par la CCE 42 depuis septembre 2018 :

Dates	Objet	Observations - Motifs de non participation

#### Assurées par les CCE autres que la CCE42 :

Dates	Compagnie organisatrice	Objet

### 2) autres formations suivies ou dispensées, hors CCE :

## PRÉCISIONS UTILES

#### Enquêtes réalisées, ou en cours de réalisation :

Dates	Lieux et types d'enquêtes	Autorité organisatrice (Préfecture, collectivités territoriales,...)

PRÉFÉRENCES TYPE D'ENQUÊTE (PLU, Installations classées à caractère agricole ou industriel, expropriations, loi sur l'Eau, PPRN (plans de prévention des risques naturels), PPRT (plans de prévention des risques technologiques), etc. :

AUTRES ÉLÉMENTS DE MOTIVATION DE LA CANDIDATURE et AUTRES OBSERVATIONS : (Il est souhaité de développer ce point – une lettre de motivation peut être jointe)

Date et signature :